



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DES VOSGES  
PREFET DE HAUTE-MARNE**

Par arrêté interpréfectoral en date du **15 MARS 2013**, le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'État dans le département et le préfet de Haute-Marne ont prononcé la déclaration d'utilité publique et ont autorisé les travaux de réalisation des 3 sources AEP (sources dites de la Taverne, du Renard et de la Feuillette) et du forage communal alimentant la commune de Vrécourt en eau potable.

Le texte intégral de cet arrêté peut être consulté soit à la préfecture des Vosges, bureau de l'environnement, soit à la sous-préfecture de Neufchâteau, soit aux mairies de Vrécourt, de Soulaucourt-sur-Mouzon ou d'Urville.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

DIRECTION DE LA COORDINATION DE L'ÉVALUATION  
ET DU SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES  
Bureau de l'animation territoriale et du suivi  
des politiques publiques

### Arrêté préfectoral n° 263/2013

portant nomination du titulaire de la régie de recettes auprès  
du garde champêtre de la commune de Deyvillers

Le préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article L. 2213-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 121-4 et 130-4 du Code de la Route ;

Vu le décret du 30 septembre 2011 nommant M. Vincent BERTON, secrétaire général de la préfecture des Vosges ;

Vu le décret du 22 février 2013 nommant M. Gilbert PAYET, préfet des Vosges ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation à la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3535/2003 du 30 décembre 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès du garde champêtre de la commune de DEYVILLERS ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 727/2013 du 18 mars 2013 portant délégation de signature à M. Vincent BERTON, secrétaire général de la préfecture des Vosges ;

Vu la demande adressée le 17 janvier 2013 par M. le maire de DEYVILLERS ;

Vu l'avis favorable émis par Mme la directrice départementale des Finances Publiques des Vosges sur les modifications sollicitées par M. le Maire de DEYVILLERS ;

*Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,*

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** – Mme Adeline DIDIERJEAN est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes auprès du garde champêtre de DEYVILLERS afin de percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation en remplacement de Mme Corinne PUGET.

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX  
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

**Article 2 :** Le montant annuel de l'indemnité alloué à Mme Adeline DIDIERJEAN est calculé en fonction du montant des recettes encaissées au titre de l'année considérée. Le cautionnement est soumis à ce même régime.

**Article 3 :** Mme Joëlle GILBAY est désignée en qualité de régisseur suppléant.

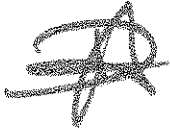
**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n° 1587/2007 du 13 juin 2007 est abrogé.

**Article 5 :** M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la directrice départementale des Finances Publiques et M. le maire de DEYVILLERS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 02 AVR. 2013

Pour approbation,  
Le régisseur,

Mme Adeline DIDIERJEAN



Le régisseur suppléant,

Mme Joëlle GILBAY



Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Vincent BERTON

Pour agrément,  
La directrice départementale  
des Finances Publiques des Vosges,  
et par délégation, le directeur adjoint



Laurent HUIN